

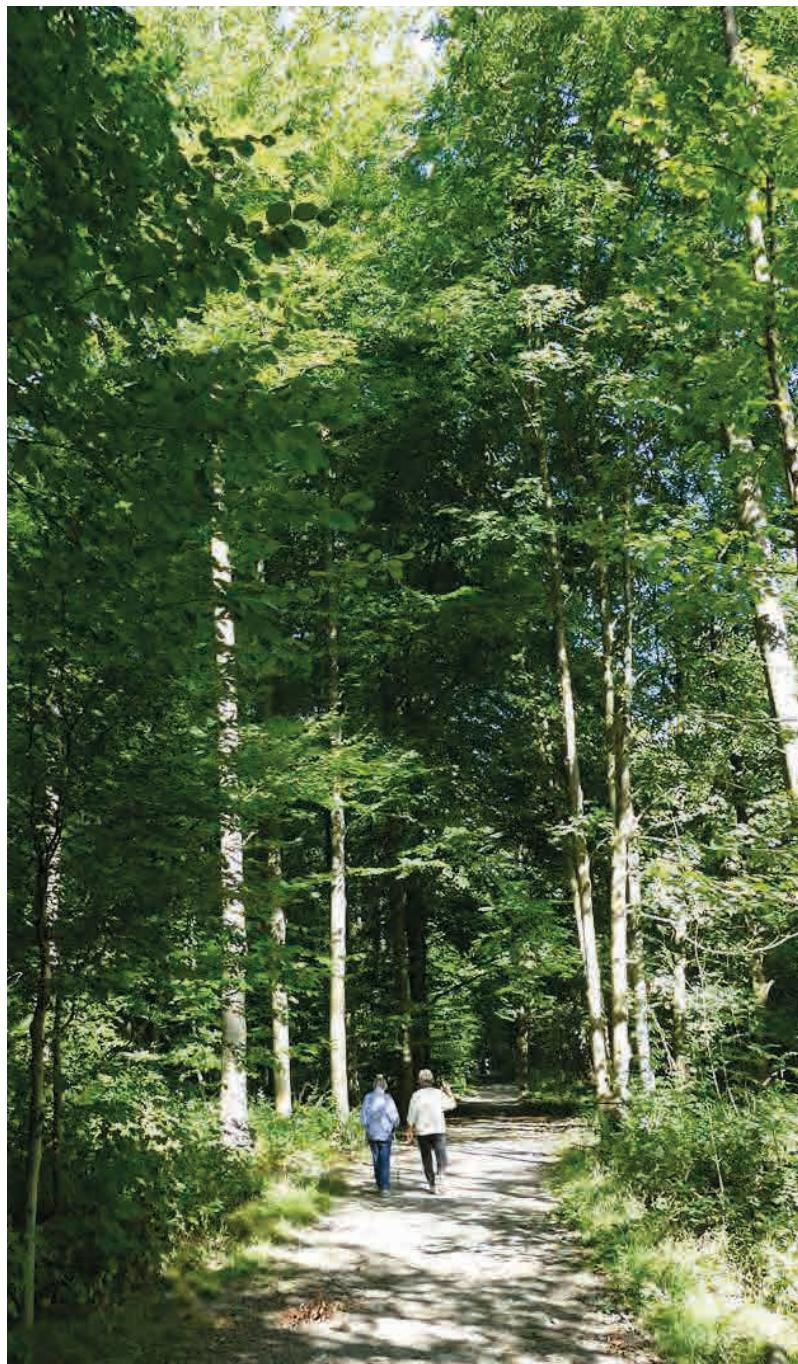
Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 125 Septembre 2025

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : rue des Bigarreaux, 34, 1180 Uccle
www.acqu.be

S O M M A I R E

• (RE-)DÉCOUVRIR UCCLE	3
• ALLO, ALLO ! Y A PERSONNE AU BOUT DU FIL ?	6
• DANS LA FORÊT DE SOIGNES, QUEL EST L'IMPACT DU CHIEN SUR LA BIODIVERSITÉ ?	8
• POURQUOI TANT D'IMPUNITÉ POUR LES AUTOMOBILISTES MAL GARÉS ?	13
• DÉPART VERS LES LOISIRS	17
• LE CHANT DES OISEAUX, LA PLUS BELLE DES MUSIQUES À UCCLE	21



Cher lecteur, chère lectrice,

Créée en 1974, notre association, **apolitique**, est composée de **bénévoles**.

Elle a pour buts la **défense de l'environnement** et la **promotion de la qualité de vie urbaine**. A cette fin, elle inscrit son action dans la politique environnementale concernant, notamment, la mobilité, le logement, la préservation de la biodiversité, la sauvegarde du patrimoine, la lutte contre les pollutions, etc... à Uccle et même dans la région bruxelloise. Elle vise encore à favoriser la **participation des habitants** aux décisions qui les concernent. Nous sommes donc soucieux d'améliorer la finalité et les structures de notre société.

La **Lettre aux habitants**, tirée normalement à 10.000 exemplaires, paraît 4 fois par an. Elle vise à informer et à sensibiliser. Elle est envoyée aux abonnés et à des responsables politiques, et elle est distribuée en toutes boîtes sur le territoire d'Uccle.

Votre concours personnel serait fort apprécié : n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, à nous proposer des articles, ou encore à nous aider à distribuer notre périodique dans différents quartiers d'Uccle.

Merci à ceux qui ont renouvelé leur abonnement ou fait un don. Que ces personnes veuillent bien nous excuser de ne pas leur envoyer une lettre personnelle de remerciement.

L'échéance de l'abonnement est mentionnée sur l'étiquette – adresse. Si la date est dépassée, c'est que le renouvellement n'a pas encore été effectué.

Aidez-nous à défendre nos idées et à réaliser nos objectifs :

- en vous abonnant pour un an au prix de 15 €, ce qui peut être complété
- par un don au compte BE61 3100 7343 1817 de l'asbl ACQU (voir formulaire joint) ; une attestation pour **immunisation fiscale** sera envoyée pour tout don de 40 € ou plus, indépendamment de l'abonnement de 15 €.

Un grand merci d'avance !

The image shows a scanned document of an ING bank transfer order. The document is titled "ORDRE DE VIREMENT" and "OVERSCHRIJVINGSOOPDRACHT". It contains several fields for account details, names, and amounts. The amount is specified as "15€".

Key details from the form:

- Account number: BE61 3100 7343 1817
- BIC/Banque: BBRUEBEB
- Name and address of beneficiary: ASSOCIATION DE COMITES DE QUARTIER UCCLLOIS ASBL, AV DU MARECHAL 20A, 1180 BRUXELLES
- Amount: 15€

(RE-)DÉCOUVRIR UCCLE

PROGRAMME ACTIVITÉS ACQU & PARTENAIRES, COMITÉS DE QUARTIER UCCLOIS

Octobre/novembre/décembre 2025

L'ACQU – Association de Comités de Quartiers Ucclois – vous informe à propos d'une série d'activités organisées par elle-même, ses partenaires ou les comités de quartier durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2025.

L'ACQU, créée en 1974, est une association apolitique citoyenne avec, pour objectifs principaux, de défendre l'environnement et de promouvoir la qualité de vie urbaine. Les rôles sociétaux et collectifs de l'ACQU, s'inscrivent dans une dynamique de démocratie locale et participative, essentielle à la vie en collectivité.

Mobilité et espace public – marchabilité

L'ACQU vous propose de participer aux visites guidées :

Votre guide : André VITAL, sociologue, urbaniste et Ucclois de toujours. Passionné par le patrimoine et les cheminements piétons, il a recensé l'ensemble des sentiers d'Uccle.



1. Explorations urbaines : à la découverte des anciens sentiers ucclois

En juin, nous avons entamé cette série d'explorations avec deux balades dans les environs du Bosveldweg, du parc Brugmann et du parc du Wolvendaal. Cet automne, nous poursuivrons les découvertes dans le quartier Saint-Job.

Une montagne dans la ville ? Découvrez le **quartier de la Montagne de St-Job** et ses secrets. Il a longtemps été un noyau villageois, fier et fort de son identité, et combine un habitat populaire préservé, avec des zones vertes et des potagers. Il est sillonné de ruelles cachées, de chemins et de sentiers. Il a été sauvé grâce à une des premières luttes urbaines de Bruxelles. Ce fut un foyer de culture populaire avec la colombophilie et les fanfares. Voilà un quartier riche d'un tissu associatif que vous découvrirez à cette occasion : maison de jeunes, potager collectif, communauté thérapeutique, fête de la musique, etc.

■■■ dimanche 12 octobre ☺ 14h-16h ♀ au pied de la **rue Montagne Saint-Job**, côté place Saint-Job.
Organisation : ACQU

♦ À noter également :

2. Deux visites organisées par l'ARAU – Aux marges de la Ville

1. Saint-Job : la Montagne en lutte

De la place Saint-Job au plateau Avijl, clou de la visite, l'ARAU vous emmènera à la découverte de cet ancien village pas tout à fait comme les autres... L'histoire du quartier Saint-Job, ce n'est pas seulement celle d'un ancien hameau progressivement intégré à l'agglomération bruxelloise. C'est aussi celle de ses nombreux espaces verts, des projets d'infrastructure qui les ont menacés, et de la lutte menée par les habitants et les associations pour les préserver !

■■■ samedi 4 octobre ☺ 14h-16h ♀ Devant l'Eglise, place Saint-Job
Gratuit – Inscription via <https://environnement.brussels/renature-time>



2. Aux marges d'Uccle coexistent des villas luxueuses ou moins, des cités-jardins et des cités sociales, des lotissements, des immeubles de standing, des alignements de maisons « bel étage », mais aussi des noyaux villageois... Entre ceux-ci, il y a aussi des espaces non bâties : zones semi-naturelles, réserves naturelles, parcs, plaines de jeux, friches, potagers, bois et même des terres agricoles. Et pour relier tout ça, des chemins, vicinaux ou non, des rues paisibles, des trottoirs bordés de haies, en pavés, en terre ou en dalles.

■■ dimanche **16 novembre** ⊙ 14h | Durée : 2h | ♀ : Devant la **friterie du Bourdon, chaussée d'Alsemberg 1155**, 1180 Uccle | € 10 à 15

Organisation ARAU, Guide André Vital - Inscription site de l'ARAU (<https://www.arau.org/fr/visites/aux-marges-duccle-2/>)

Cadre de vie, environnement et biodiversité

Cycle d'activités sur l'eau (suite)

Dans le cadre de sa réflexion autour des enjeux liés à l'eau, l'ACQU organise un cycle d'activités ouvert à toutes et tous. Ce programme, conçu en partenariat avec des expert·es et des associations engagées et en collaboration avec la commune d'Uccle, propose plusieurs temps forts :

1. Table ronde : citoyen·nes et pouvoirs publics

Faisant suite à la conférence-débat du 22 septembre dernier, nous aurons l'occasion d'avoir un moment d'échange direct entre habitant·es et responsables politiques pour discuter ensemble du Règlement communal d'urbanisme (RCU), mais avec un focus sur les enjeux de gestion de l'eau à l'échelle locale.

■■ Programmée le jeudi **30 octobre** ⊙ 14h à 16h ♀
Centre Administratif d'Uccle, rue de Stalle 77, 1180 Uccle

2. Visites de terrain

Découverte de projets concrets d'aménagement favorisant une meilleure gestion de la ressource « eau », au bénéfice des humains et des écosystèmes au sein de comités de quartier, chez des particuliers, au Plateau Avijl et au Centre administratif d'Uccle. En partenariat avec **Natagora**, ces visites seront proposées en **octobre/novembre**.
■■ entre le **20** et le **30/10** – détails pratiques heures et jours suivront tout prochainement.

Gratuit

Organisation : ACQU, Natagora, Hydrologie Régénérative Belgique et commune d'Uccle

3. Le Mois de la Ville-Nature

Cette année, « Renature time ! » revient pour célébrer l'automne du **1^{er} au 31 octobre** avec des dizaines d'activités Nature, pour tous, partout dans Bruxelles. « Renature time ! », c'est une invitation à découvrir les richesses des espaces verts bruxellois et à encourager la nature sous toutes ses formes – dans les parcs, les réserves naturelles mais également dans les jardins, les rues, les murs ou les balcons.

Dans le cadre de celui-ci, l'asbl **Kauwberg Nature** propose 5 activités à Uccle :

- Le 4 octobre au Kauwberg ⊙ 14h à 16h : Balade automnale fruits et feuilles.
- Le 11 octobre au Keyenbempt ⊙ 13h30 à 16h : Maillage écologique en milieu urbain.
- Le 18 octobre au Kinsendael ⊙ 14h à 16h30 : le bois mort, les champignons et les insectes.
- Les 25 ⊙ 14h à 16h et 26 octobre ⊙ 14h30 à 16h30 au Kauwberg : From industry to biodiversity (De l'industrie à la biodiversité).

Gratuit

Renseignements et inscriptions uniquement sur : <https://environnement.brussels/renature-time>

■■ À noter également :

4. A l'agenda des Grands-parents pour le climat, locale d'Uccle :

-Inauguration de l'**Exposition** de photos de **Mireille Delprat** (GPC uccloise très active). Mireille exposera à la Ferme Rose les photos qu'elle a prises lors de son voyage en Antarctique.

A cette occasion, Mireille, avec la Ferme Rose et les GPC ucclois organisent une **conférence/débat** avec **Jean-Pascal van Ypersele** (climatologue belge et ancien vice-président du Giec) et **Caroline Nieberding** (biologiste et professeure en Ecologie terrestre à l'UCLouvain) : « **L'Antarctique, sentinelle de l'extrême** ».

■ Ferme Rose, Avenue de Fré, 44 à Uccle
■ **Conférence/débat** : jeudi **16 octobre 2025** ☺ **18h à 19h30**

Vernissage : à partir de 19h30

Expo : Vendredi 17 et samedi 18 octobre : de 10h à 13h et de 15h à 19h.

Dimanche 19 octobre : de 10h à 13h et de 15h à 18h.

Inscription : <https://framaforms.org/conference-debat-jean-pascal-van-ypersele-et-caroline-nieberding-1755361374>

- « **Banques, climat et citoyens : reprendre la main sur son argent** » avec **Christel Dumas** et **Marek Hudon**.

Face à l'urgence climatique, la finance est à la fois un problème et une partie de la solution. Mais pourquoi tardons-nous tant à financer la transition, et que pouvons-nous faire en tant que citoyens et clients des banques ? Cette conférence explorera les enjeux actuels de la finance durable et ses contradictions, avant de donner des repères pratiques pour mieux comprendre ce que finance notre argent et comment interpeller notre banque. Un rendez-vous intergénérationnel pour faire de la finance un levier citoyen au service du climat.

Christel Dumas enseigne la Finance à l'ICHEC Brussels Management School. Ses activités de recherches actuelles portent sur l'intégration des préoccupations ESG (Environnement, Société, Gouvernance) dans les pratiques financières des investisseurs institutionnels ;

Marek Hudon enseigne à la Solvay Brussels School of Economics ; professeur invité aux universités de Namur et de Paris 1 Sorbonne. Ses enseignements et son travail de recherche portent principalement sur la finance durable, l'innovation sociale et la résilience économique.

Sandrine Mairesse, activiste climatique auprès des Youth for Climat, excellente soprane professionnelle, viendra agrémenter la conférence d'intermèdes musicaux.

Cette conférence est organisée avec les ALUMNI de l'ICHEC. Parlez-en déjà à vos enfants et à vos grands petits-enfants car nous voulons donner un caractère intergénérationnel à cette conférence.

■ mardi **4 novembre** ☺ **19h à 21h.**

📍 **Campus Montgomery** : Boulevard Brand Whitlock, 4 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre.

PAF : 15€

Inscription : <https://framaforms.org/conference-ichec-1755676509>

5. Natagora & ACQU : Ateliers de réflexions sur la préservation de la biodiversité, programmés les :

■ jeudi **4 décembre** ☺ **18h30-20h30** et jeudi **11 décembre** ☺ **18h30-20h30**

📍 **à l'Usine**, salle Expo 1^{er} étage – rue du Doyenné, 40 à 1180 Uccle

Gratuit

Organisation ACQU & Natagora

Urbanisme

Comme l'an dernier, un partenariat avec Inter-Environnement Bruxelles (IEB) sera reconduit afin de proposer des ateliers de formation en urbanisme à destination des citoyen·nes. Ces sessions auront pour objectif de rendre accessibles des notions techniques telles que le CobAT, les PPAS, le PRAS ou encore le RRU.

L'objectif est de permettre à chacun·e de mieux comprendre **les enquêtes publiques** liées aux permis d'urbanisme, et ainsi de pouvoir s'impliquer de manière plus éclairée dans les projets locaux.

■ deux ateliers sont prévus durant le mois de novembre :

- Jeudi **20 novembre** : Planification territoriale (l'enquête publique dans son cadre réglementaire en retraçant brièvement d'où viennent le PRDD, le CobAT, le PRAS, le RRU, ...) ☺ **18h30-20h30**

- Mardi **25 novembre** : formation au suivi des Enquêtes publiques et mise en situation ☺ **18h30-20h30**

📍 **à l'Usine**, salle Expo 1^{er} étage – rue du Doyenné, 40 à 1180 Uccle

Gratuit

Organisation : ACQU & IEB

Un grand merci d'avance pour votre participation active.

N'hésitez pas à faire circuler l'information autour de vous et à nous faire part de vos idées d'activités !



ALLO, ALLO ! Y A PERSONNE AU BOUT DU FIL ?

Chers lectrices et lecteurs de *La Lettre aux Habitants*,

Vous le savez, l'ACQU défend la qualité de vie dans notre commune depuis de nombreuses années. La mobilité fait partie des sujets qui nous tiennent à cœur, spécialement la mobilité douce et les transports en commun.

Depuis plusieurs mois, nous tentons d'éveiller l'attention des autorités communales sur les risques de destruction de la trémie Albert par la STIB, ce qui perturberait gravement les trajets des trams 4 et 10 vers le centre-ville.

L'ACQU demande simplement la suspension des travaux de démolition de la trémie Albert et le maintien de son utilisation par les trams 4 et 10 jusqu'à la mise en service du métro 3. Voici la dernière lettre (voir page suivante) envoyée au bourgmestre et à l'échevin de la mobilité d'Uccle.

NICE

Un allongement tardif mais plus que bienvenu

1 Hôpital Pasteur – Henri Sappia

Lorsque la première ligne de tramways modernes niçoise a été inaugurée, le 24 novembre 2007 (cf. TDM 280 – p. 45 à 48), le parc comportait vingt rames de 33 m. Dès 2010, huit autres sont venues compléter l'effectif. Fin 2012, les quinze dernières ont bénéficié de l'ajout de deux modules intermédiaires, portant leur longueur à quelque 44 m.

La fréquentation ne cessant cependant pas de progresser, les treize premières bénéficieront du même allongement d'ici 2026, soit près de 20 ans après leur mise en service, ce qui est tout de même remarquable.

LIGNES D'AZUR

La première paire de nouveaux modules a été déchargée durant la nuit du lundi 28 au mardi 29 juillet et aussitôt remorquée vers le COT (centre opérationnel tramway) où il sera nécessaire à terme de garer des rames à l'extérieur tant sa configuration est étroite.

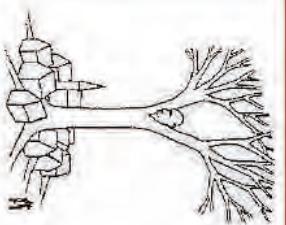
S'il faut en croire le site officiel de la métropole, le calendrier devrait être le suivant :

- mise en service de la 1^{re} nouvelle rame rallongée : août 2025,
- une nouvelle rame rallongée tous les 15 jours jusqu'à mars 2026,
- objectif : fin 2025, 8 rames longues déjà en service.



Aussitôt déchargés, les deux modules ont été transférés à l'aide d'un engin rail-route vers le terminus nord de la ligne 1, Henri Sapia, pour être pris en charge par le centre opérationnel tramway.
© A. Olijnyk

Ce qui est faisable à Anvers ou à Nice n'est donc pas réalisable à Bruxelles?
(Source : Tram 2000, n°457, Bruxelles, août 2025)



ASSOCIATION DE COMITÉS DE QUARTIER UCCLOIS (A.C.Q.U.)

Bruxelles, le 9 septembre 2025

A l'attention de Monsieur Boris Dillies, Bourgmestre
A l'attention de Monsieur Jonathan Biemann, Echevin de la mobilité

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur l'Echevin de la mobilité,

Par la présente, l'ACQU veut attirer votre attention sur la problématique soulevée par le chantier du Métro 3 et en particulier l'éventualité de la fermeture d'accès des trams 4 et 10 à la station Albert, qui provoquera différents problèmes de mobilité pour les nombreux ucclois qui utilisent régulièrement ces 2 lignes de tram.

Nous vous avions adressé 3 courriers à ce sujet, (nos envois des 1 juillet 2024, 19 décembre 2024 et 26 janvier 2025), restés sans réponse.

Comme vous l'avez appris, face à de nombreux retards, des difficultés techniques et un contexte budgétaire devenu insupportable, le gouvernement bruxellois sortant a demandé à la STIB d'analyser les différentes options possibles pour assurer la poursuite éventuelle des travaux du métro 3.

4 options ont été présentées par la STIB.

La poursuite pure et simple du chantier, malgré son coût élevé et l'état des finances de la région Bruxelloise ; l'arrêt définitif du chantier ; la mise sur pause du chantier pour une dizaine d'années et dernière option, la poursuite du chantier entre la station Albert et la gare du Nord pour une exploitation avec des trams ; l'autre partie entre la gare du Nord et Borbot étant abandonnée ou reportée de plusieurs années.

C'est cette dernière option qui semblerait avoir les faveurs du gouvernement bruxellois mais qui est pourtant la plus dommageable pour les usagers ucclois. Elle implique en effet la suppression définitive de la ligne Albert et de ce fait la disparition des lignes directes des trams 4 et 10 venant d'Uccle vers le centre-ville.

Les usagers perdront ainsi 2 lignes de tramways reliant directement (c'est-à-dire sans correspondance) Uccle au centre de Bruxelles et imposant inconfort et perte de temps. Avec la dernière variante proposée par la STIB, les ucclois utilisant les lignes tram 4 et 10 seront alors contraints à une correspondance à Albert, avec certainement dans un premier temps une rupture de charge entre Albert et l'arrêt Berkendael, voire la Place Vanderkindere ou pire le Rond-Point Churchill pour les usagers du tram 7.

Quelles sont les solutions que préconise l'ACQU ?

- Un statu quo pendant 10 ans de la situation actuelle avec maintien de la ligne
- Albert et du tunnel tramway entre la gare du Midi et la station Lemomier

La STIB s'engage de son côté à appliquer immédiatement un moratoire sur tous les travaux programmés par elle en vue de la métrofication de l'axe Albert-Midi-Nord, comme par exemple les travaux programmés durant le week-end des 27 et 28 septembre 2025 pour abattre « le mur embouteillé latéral » entre les stations Annessens et Gare du Midi (...) pour le raccordement du nouveau tunnel construit sous le Boulevard Jamar (pour le futur Métro 3 et sa nouvelle station « Constitution ») - Tram 2000, n° 457, p. 15).

Pour assurer la régularité du passage des tramways entre la station Albert et la gare du Nord, utiliser les quais aménagés au 2 de la station Albert, avec des quais surbaissés, pour injecter des véhicules supplémentaires en cas de problèmes sur le réseau de surface ;

Mettre sur pause les travaux de construction de la station Constitution pendant 10 ans ;

S'il apparaît entretemps des problèmes de capacité de transport entre la station Albert et la gare de Nord, plus particulièrement sur le tronçon entre les gares du Midi et du Nord, envisager d'ajouter des modules intermédiaires motorisées de manière à faire d'un tram 3000 ou 4000 un tram 5000 ou 6000 (comme à Nice – voir Tram 2000, n° 457, p. 66) ou faire circuler des rames avec deux tramways 3000 accouplés (comme à Anvers) ;

Pour faciliter les correspondances entre les tramways des lignes 7 et 10 et mettre un terme à la situation incohérente du terminus actuel du tram 10 à Churchill, nous rappelons ici la proposition de l'ACQU de reporter le terminus du tram 10 au campus du Solbosch. Ce qui permettra en outre d'assurer une liaison directe entre le quartier de l'ULB et la gare du Midi ;

Quant aux rames de métro commandées en vue de la métrofication de l'axe Albert-Midi-Nord devenues excédentaires avec un maintien de l'exploitation par tramway de cet axe, elles pourront opportunément remplacer les premières rames de métro qui ont été mises en service en 1975, soit voici quasiment 50 ans. Les nombreuses pannes rencontrées ces derniers temps lors de leur exploitation en service régulier justifient amplement pour des raisons de service à la clientèle leur remplacement. Et sans un nouveau coût budgétaire pour la Région !

Les solutions que nous préconisons présentent l'avantage budgétaire de pouvoir être réalisées sans aucun investissement dans le réseau souterrain et quasi aucun investissement dans le réseau de surface tout en maintenant l'excellente desserte tramway actuelle sans rupture de charge à Albert et même en renforçant les liaisons entre Uccle et le centre-ville.

Esperant avoir ainsi attiré votre attention sur l'importance de l'enjeu de maintenir et améliorer la situation actuelle, sans attendre de solutions aux problèmes techniques et financiers du Métro 3, nous vous demandons d'intervenir auprès des autorités régionales compétentes et auprès de la STIB pour défendre une mobilité cohérente, et efficace au bénéfice des ucclois et uccloises.

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire ou pour en conférer avec vous.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

Martine De Becker, Présidente de l'ACQU

François Glorie, Administrateur de l'ACQU

Pierre Goblet, Administrateur de l'ACQU

Copie de la présente est adressée à tous les membres du collège et aux chefs de groupes.

DANS LA FORÊT DE SOIGNES, QUEL EST L'IMPACT DU CHIEN SUR LA BIODIVERSITÉ ?

Site semi-naturel d'une grande valeur écologique, la forêt de Soignes est particulièrement appréciée pour ses qualités paysagères et ses fonctions récréatives.

Les interférences entre amateurs de la Nature et faune sauvage, inévitables, mettent toutefois en péril cet écosystème fragile – comme le dérèglement climatique, bien évidemment¹.

Étant donné la vulnérabilité de ce patrimoine inestimable, que penser de la forte présence canine ? Quelle est son incidence sur la biodiversité ? Bruxelles Environnement, en charge de la gestion de cet espace vert périurbain, s'est appuyé sur des études scientifiques pour explorer la question.

Quel est le « code de promenade » ?

Avec son ancêtre lointain, le loup gris – domestiqué il y a 15.000 ans dans l'est de l'Asie –, notre chien a gardé au moins un trait commun : l'instinct de chasseur.

Une pulsion de chasse d'ailleurs souvent entretenue par l'humain et qui, dans nos espaces verts, n'est pas sans conséquence pour la faune et la flore. Chez les oiseaux, par exemple, une importante présence canine en milieu forestier peut entraîner une réduction jusqu'à un tiers de la diversité des espèces et une diminution de 41 % de leur population.

Les règles relatives aux chiens varient au sein de la forêt de Soignes. Dans la mesure où celle-ci s'étend sur le territoire des trois régions (Bruxelles-Capitale, Flandre et Wallonie), on se trouve face à une équation typiquement belge ! Alors que chez les Flamands et les Wallons, les chiens doivent être tenus en laisse partout en forêt – sauf de rares exceptions –, les Bruxellois ont introduit les zones dites « chiens maîtrisés » : ces derniers peuvent y gambader en liberté, à condition que les promeneurs en aient la maîtrise.

Une notion qui prête à discussion...

¹ Ce texte est la synthèse de l'article « Quel est l'impact du chien domestique dans les milieux (semi-) naturels ? », paru dans le magazine Forêt Nature n° 174, janvier-mars 2025.



Besoin de quiétude pour mener une vie normale

Nombre de promeneurs s'interrogent aussi à propos de la distance nécessaire pour créer une zone tampon, utile pour ne pas perturber les animaux sauvages. Ça dépend... puisque cette distance varie en fonction du type de stimuli, de l'espèce concernée, voire de son stade de vie. Il a été observé que certains cervidés fuyaient davantage les promeneurs lorsqu'ils

Qu'est-ce qu'on entend par « maîtriser son chien » ?

Théoriquement, « un chien est maîtrisé s'il est sous le contrôle visuel de son détenteur et s'il réagit immédiatement au rappel de ce dernier »¹. Mais cette définition partielle mérite d'être approfondie pour pouvoir être appliquée sur le terrain. Le personnel chargé de la faire respecter, rappelle qu'il s'agit également d'empêcher le chien de s'éloigner des sentiers, de se baigner dans les étangs et ruisseaux, et de s'assurer qu'il ne dérange pas les autres usagers ni n'entrave leur circulation.

Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. Tout d'abord, le degré d'obéissance du chien, qui dépend de son historique de dressage, de sa familiarité avec son environnement et de l'expérience de son maître. Par ailleurs, lorsque le quatre

pattes se trouve hors de son champ de vision, il devient moins réceptif aux signaux de rappel.

Dans un contexte de visibilité réduite – par exemple en présence de végétation dense, comme en forêt, ou dans l'obscurité –, les signaux non verbaux du propriétaire deviennent plus difficiles à percevoir pour l'animal, et le maître lui-même éprouve davantage de difficultés à suivre ses actions. Ce type d'environnement exige ainsi une plus grande proximité pour maintenir un contrôle visuel. Or, la combinaison d'une information visuelle avec une commande vocale joue un rôle crucial pour garantir l'obéissance du chien.

1 - Fischer C. et Albert S., *Impact des chiens dans la nature et sur la faune en particulier*, Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage, Canton de Genève, 2005.

étaient accompagnés de chiens, et que leur réaction était d'autant plus marquée quand tout ce monde s'aventurait hors des sentiers battus.

Une autre étude a pu enregistrer une diminution significative des signes d'activités à proximité des sentiers « avec chiens ». Les petits mammifères évitent ainsi les abords alors que les gros, comme le cerf, sont affectés dans un rayon de 100 m.

Autrement dit, la simple présence d'un prédateur dans un milieu naturel a souvent une incidence négative sur la faune locale. Elle peut provoquer des altérations du comportement ainsi qu'un ensemble de réactions engendrées par un état de stress ou de vigilance accrue, comme la fuite, la dissimulation. Elle peut aussi troubler ses activités normales comme la recherche de nourriture. Les chevreuils, par exemple, privilient les moments où le public est moins présent, pour manger.

Chassez le naturel, il revient au galop

Comme déjà souligné précédemment, un chien en liberté – peu importe sa race – est susceptible de laisser son instinct de chasseur s'exprimer. Lorsqu'il erre et explore son environnement, il peut déranger, surprendre ou même faire fuir des animaux sauvages. Quand il en débusque un, le risque de poursuite est bien réel. Cette chasse peut causer la mort de l'animal, soit directement lorsqu'il est mis à mort, soit indirectement. Dans sa fuite, celui-ci peut par exemple être

amené à traverser des routes et se faire renverser par un véhicule.

Autre scénario, encore plus inquiétant : lorsque les chiens sont plusieurs, ils sont influencés par l'effet de meute. Ils s'encouragent mutuellement et n'hésitent pas à cibler des proies plus corpulentes ou agiles, telles que le chevreuil et le lièvre.

Son instinct de prédateur n'est malheureusement pas le seul problème. La seule présence du chien, vu sa nature active, ses aboiements forts et ses marquages olfactifs intenses, peut perturber les activités normales des « habitants naturels » de la forêt ; on pense à leur alimentation – comme déjà évoqué –, au repos, à leurs soins corporels. Souvent, le stress s'installe assez vite et celui-ci peut être si intense, en cas de poursuite, qu'il provoque la mort par arrêt cardiaque.

Des situations compliquées pour se reproduire

On peut par ailleurs affirmer que le chien contrarie le renouvellement des générations puisqu'il s'attaque de préférence aux individus les moins forts : les jeunes, les femelles. Et de manière générale, retenons que plus une espèce perçoit la présence d'un prédateur, plus son succès reproducteur sera impacté négativement.

Dans le cas du chevreuil, la reproduction est souvent perturbée par des courses-poursuite même si celles-ci

tournent en sa faveur. Mais chaque traque engendre une grande dépense d'énergie qui s'avère néfaste. Ces « dérangements » sont d'autant plus inquiétants en période hivernale quand les populations sont fragilisées et les dépenses d'énergie « rationnées ».

Soulignons aussi les nombreuses perturbations sonores quand l'humain et son chien s'invitent dans les zones d'habitats privilégiés par la faune. Cette intrusion amène le chevreuil à se nourrir de manière plus rapide et moins exigeante, ce qui va à l'encontre de ses besoins nutritionnels. De plus, il décale son pic d'activité et adopte un « train de vie » plus nocturne.

Tout le monde est bousculé dans ses habitudes

Dans ce même ordre d'idées – l'évitement –, les grands mammifères qui ont plus de difficultés à se cacher, sont forcés de parcourir de longues distances pour retrouver la paix. D'où le risque qu'ils soient déplacés de leur territoire, chassés de leur « chez-soi ».

Et au rayon des victimes ne figurent pas que les herbivores puisque le comportement des mésocarni-

vores² indigènes (renards et mustélidés³, entre autres) est lui aussi impacté. Une forte activité canine peut en effet menacer la pyramide trophique, en déstabilisant les dynamiques des proies et de leurs prédateurs naturels.

Autre souci : la proximité d'un chien, même tenu en laisse, provoque une augmentation marquée et excessive de la vigilance chez des oiseaux tels que la foulque macroule, malgré la présence de plans d'eau comme barrière physique. Cette vigilance accrue peut se traduire par des manifestations physiologiques perceptibles et mesurables, comme la sécrétion d'hormones ou l'accélération du rythme cardiaque.

Enfin, la présence canine dans des milieux semi-naturels favorise la propagation des zoonoses, c'est-à-dire des maladies transmissibles entre animaux et humains. « Le meilleur ami de l'homme » peut transmettre des agents pathogènes par contact direct, par exemple lors de morsures, ou indirectement, via ses excréments et ses fluides corporels – qui permettent aux virus de persister dans cet environnement. Voilà qui représente un risque pour la santé publique et pour les espèces sauvages.

La flore n'est pas épargnée...

Dans la forêt de Soignes, les animaux indigènes ne sont pas les seuls à souffrir puisqu'on assiste aussi à une détérioration du biotope. De fait, la quantité de nutriments trouvés dans les excréments du chien, comme l'azote et le phosphate, contribuent à fertiliser la nature. Résultat des courses : une réduction de la richesse spécifique d'écosystèmes plus pauvres.

Certains endroits abritent en effet des espèces menacées de plantes, adaptées aux sols pauvres en nutriments. L'enrichissement de ces milieux favorise un petit nombre d'espèces plus exigeantes en substances nutritives, et leur permet de supplanter les autres en les privant de lumière. À terme, cela risque de mener à une homogénéisation des communautés végétales.

Précisons que cette fertilisation « importée » – surtout concentrée autour des sentiers – s'explique par le régime protéiné du chien qui diffère de celui, moins riche, des herbivores.

2 Les animaux dont l'alimentation comporte de 50 à 70 % de viande.

3 Les mustélidés sont présents en forêt de Soignes, notamment des martres des pins et des putois.

Pour une cohabitation harmonieuse

La forêt de Soignes, classée Natura 2000, représente un patrimoine écologique d'une grande richesse, abritant de nombreuses espèces vulnérables et jouant un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité régionale. Cela dit, ses gestionnaires ne peuvent rester sourds aux attentes croissantes de notre société de loisirs, à la recherche d'activités en plein air ; la promenade canine y occupe une place importante.

La préservation de notre oasis verte au sud-est de Bruxelles, passe d'abord par une sensibilisation des propriétaires de chiens. S'ils prennent conscience du rôle préjudiciable de leurs compagnons, ils seront sans doute plus enclins à respecter les règles. Ils comprendront que la forêt de Soignes n'est pas une zone de non-droit !

Outre la vaccination et le ramassage des déjections, deux mesures qui ne devraient pas susciter trop de résistance, il reste la question qui fâche : le port de la laisse. Or, cette dernière est unanimement reconnue, par l'ensemble des experts, comme une solution essentielle puisque les chiens sont censés ne pas s'écartier des chemins...

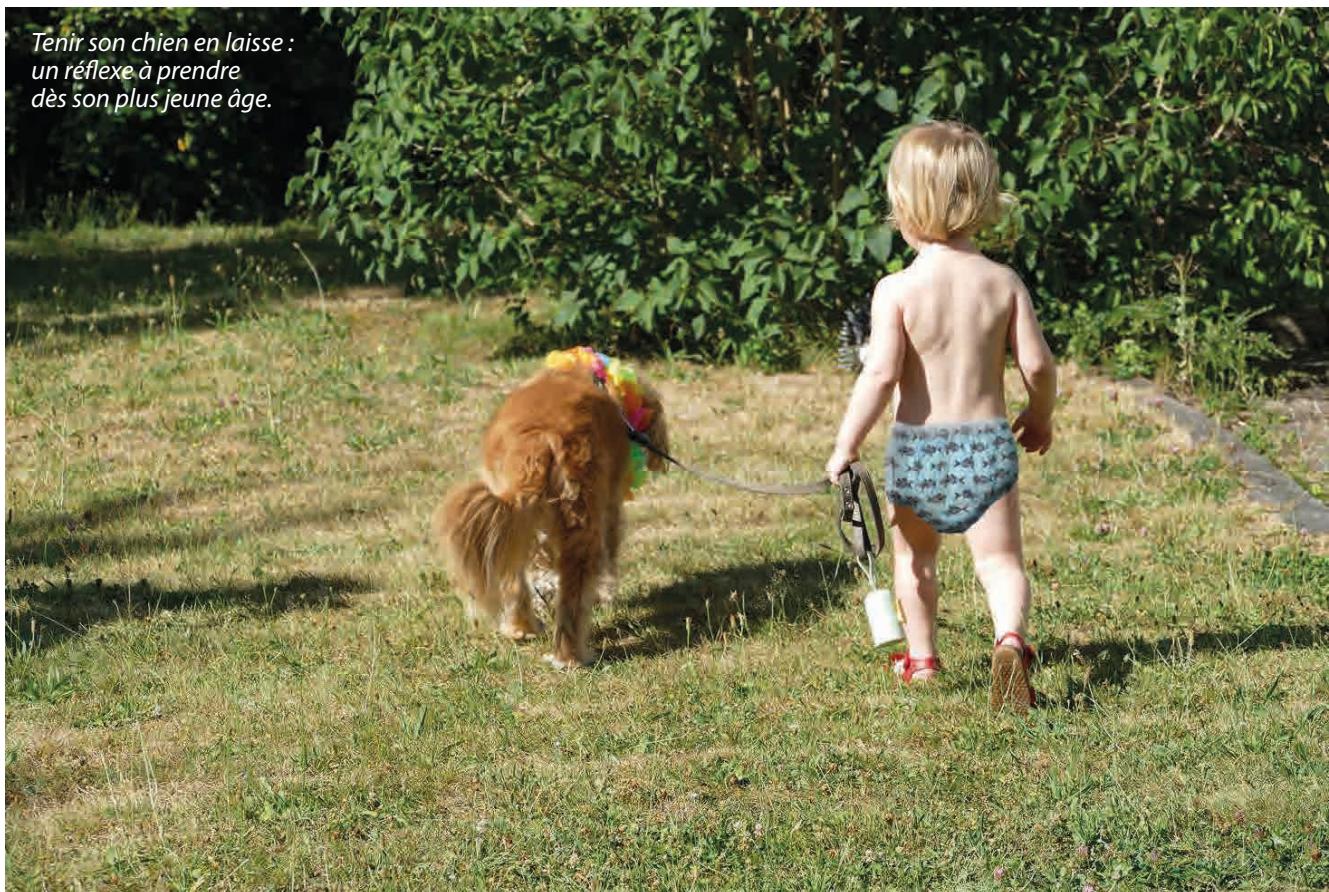
Cela ne signifie pas qu'il faut rester insensible à leurs attentes, à leur bien-être. Ils doivent pouvoir s'ébattre, se dépenser physiquement, par exemple dans des parcs qui leur sont dédiés. Et s'ils sont autorisés à courir en liberté dans certains milieux forestiers – bien que ce soit fortement déconseillé... –, il faut créer des zones interdites, clôturées qui servent de refuge pour la faune et la flore sauvages. Ces espaces sont sélectionnés en fonction de leur sensibilité écologique, selon des critères comme la présence d'espèces menacées. Certaines restrictions peuvent aussi être temporaires, par exemple limitées à la saison de reproduction.

Enfin, dans un souci de brosser un tableau assez complet, rappelons aussi les attentes d'une autre « espèce » : les « simples » promeneurs. La forêt de Soignes leur offre, à deux pas de chez eux, un havre de paix pour venir s'oxygener, goûter à la nature. Et comme la faune de ces lieux, ils espèrent que les chiens les laissent tranquilles...

* * *

En résumé, nous retiendrons que la préservation de la biodiversité et l'accessibilité de cette aire protégée

*Tenir son chien en laisse :
un réflexe à prendre
dès son plus jeune âge.*



gée sont conciliables, à condition que la présence canine soit encadrée. C'est ensemble, par des gestes responsables, que nous pourrons garantir un avenir durable à ce bien commun : la forêt de Soignes et ses habitants naturels.

Mazarine Van den Abeele,
étudiante en Master 2 Gembloux Agro-Bio Tech
(les photos illustrant ce texte sont toutes
de Marc Schmitz)

Pour ceux qui l'auraient
oublié : la forêt de
Soignes n'est pas une
zone de non-droit.



C'est dans leur ADN...

« Mon chien est gentil, ne vous inquiétez pas. » Un refrain bien connu. Les exceptions qui confirmant la règle, sont malheureusement fréquentes. Pour des raisons souvent obscures, le « meilleur ami de l'homme » peut soudain montrer un autre visage. Un grognement, une morsure, un comportement imprévisible...

Ça se passe près de chez nous

Quelques exemples : le 23 juin de cette année, un agent communal a été violemment agressé dans le parc de Wolvendaal. Une heure plus tôt, il avait rappelé à l'ordre un propriétaire dont les chiens étaient sans laisse, en dehors des plages horaires autorisées. Celui-ci les avait rattachés avant de les lâcher, aussitôt que le gardien de la paix leur tournait le dos. La journée de la victime, choquée, s'est terminée à l'hôpital, au service des urgences...

Toujours en été, autre scène de « crime » : le plateau Engeland. Une brebis qui y broutait les plantes invasives, a été sauvagement attaquée par un molosse. Elle a survécu mais porte encore les stigmates. On peut parler de miraculée si l'on se réfère aux photos qui ont circulé sur les réseaux sociaux.

Un épisode semblable – mais sans « fin heureuse » – a été relayé par la dernière *Plume du Kauwberg*. Quatre chèvres naines avaient rejoint, en décembre 2024, le plateau pour participer au travail d'éco-pâturage. Peu de temps après, l'une d'elles, âgée d'environ six mois, a été tuée. Un chien sans laisse

avait traversé plusieurs grillages avant de se trouver sur les zones de pâturage. Son maître avait perdu sa trace au milieu du Kauwberg...

Dénormes dégâts

Dans le même registre, rappelons les nombreuses attaques de chiens dans la forêt de Soignes. La faune locale y paye un lourd tribut. Selon Renature Brussels, au moins 32 chevreuils ont été tués sur la période 2019-2022. Cette hécatombe qui a connu un pic durant les années Covid, ne risque pas de se poursuivre faute de « combattants ». Enfin, de... victimes puisque le comptage annuel des chevreuils, réalisé par Bruxelles Environnement, confirme une population en déclin depuis 2014.

Martine De Becker



POURQUOI TANT D'IMPUNITÉ POUR LES AUTOMOBILISTES MAL GARÉS ?

Par notre interpellation citoyenne du 11 septembre, nous avons souhaité évoquer devant le Conseil communal le fléau du stationnement sauvage et la tolérance de fait qui l'accompagne, mettant en danger la sécurité de tous les usagers de la voie publique.

Nous aurions pu nous intéresser à la vitesse excessive de certains « champions du volant » mais c'est avant tout la question du stationnement sauvage qui nous fait réagir.

Un fléau grandissant, des sanctions trop rares

À Uccle, nombre d'automobilistes se garent de façon illégale – notamment sur les trottoirs et les passages pour piétons. C'est une réalité quotidienne, au point d'être banalisée. Peu de quartiers y échappent. Et ce sont, comme souvent, les usagers les plus vulnérables qui en paient le prix : piétons, personnes à mobilité réduite, parents avec poussette, enfants, seniors...

Que dit le Code de la route ?

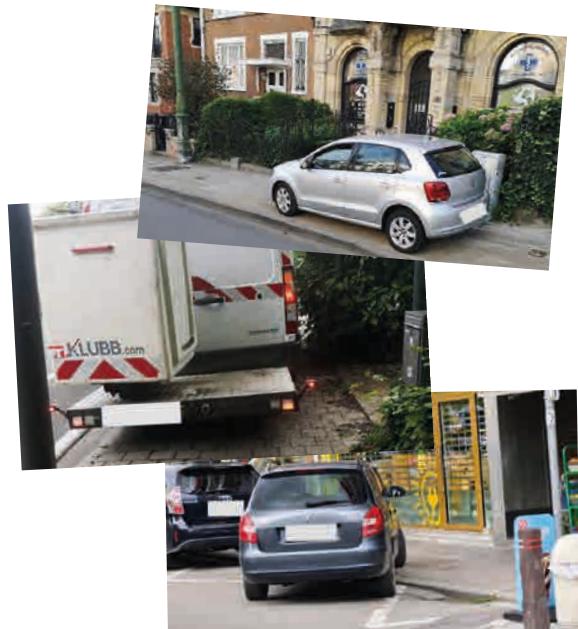
En Belgique, l'article 23 du droit routier précise, entre autres, que tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être rangé :

- À droite par rapport au sens de sa marche. Toutefois, si la chaussée est à sens unique, il peut être rangé de l'un ou de l'autre côté.
- Hors de la chaussée sur l'accotement de plain-pied ou, en dehors des agglomérations, sur tout accotement.

S'il s'agit d'un accotement que les piétons doivent emprunter, une bande praticable d'au moins un mètre cinquante de largeur doit être laissée à leur disposition du côté extérieur de la voie publique. Si l'accotement n'est pas suffisamment large, le véhicule doit être rangé partiellement sur l'accotement et partiellement sur la chaussée.

À défaut d'accotement praticable, le véhicule doit être rangé sur la chaussée.

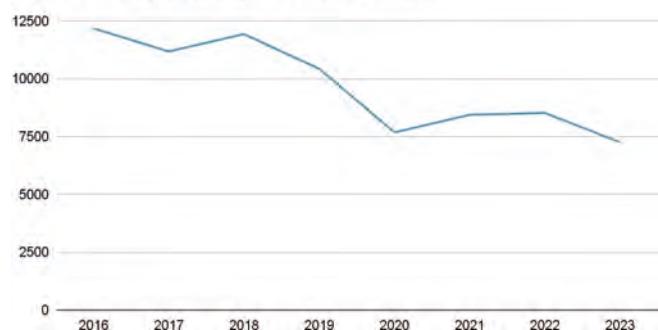
Source : *Infractions au Code de la route. Infractions routières en Belgique : le Guide complet !*



stationnement ont dressé en moyenne une vingtaine de PV avec amende par jour (7.250 sur l'année). Or, ces statistiques concernent l'ensemble des trois communes de cette zone : Uccle, Watermael-Boitsfort et Auderghem. Autrement dit, les chauffeurs verbalisés sur le seul territoire ucclois sont encore bien moins nombreux.

Depuis 2016, le nombre de contraventions pour ce type d'incivilité, toujours dans cette même zone géographique, est en nette diminution. Il est passé de plus de 12.000 cette année-là, à 7.250 en 2023. Une baisse de 40 % qui ne reflète en rien la réalité vécue par nos concitoyens. Il est donc plus qu'urgent de mettre en place des mesures fermes afin de protéger tous les usagers de la route. Afin de garantir un espace public qui respecte tout un chacun.

Amendes de stationnement
Zone de Police Uccle, W-B, Auderghem



Graphique basé sur les différents Rapports d'activités de la Zone de police Uccle Watermael-Boitsfort et Auderghem.

En attendant, ceux qui sont censés faire respecter le Code de la route, sont rarement au rendez-vous. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2023, les agents de

Récemment, le collectif « Le piéton ucclois en a marre »¹ a relevé plus de 600 infractions en une journée seulement, et 175 pendant une action de deux heures. Ce fossé entre les chiffres officiels et la réalité constatée est consternant.

Exemples concrets d'un laisser-faire quotidien

Ces comportements inciviques ne sont pas des cas isolés. Partout dans la commune, on est confronté à des situations où des véhicules occupent des espaces normalement réservés aux piétons. Voici quelques exemples emblématiques ; la liste est loin d'être exhaustive :

- *Des voitures entièrement stationnées sur le trottoir, tous les jours* : avenue Brugmann (près de la clinique vétérinaire), Venelle de Saint-Job et rue de Stalle (devant le fleuriste près du Colruyt) ;
- *Stationnements quotidiens à cheval sur le trottoir et la rue* : avenue Messidor, avenue Floréal et avenue de Saturne. Mais nous pourrions ajouter presque toutes les rues d'Uccle ;
- *Stationnements quotidiens à cheval sur le trottoir et la pente de garage* : rue Basse et rue Arnold Delvaux ;
- *Des conducteurs qui se parquent sur le passage pour piétons, quotidiennement* : Parvis Saint-Pierre et chaussée de Waterloo.

Certaines artères comme l'avenue de la Ramée et la rue Roberts Jones sortent du lot puisqu'elles combinent, chaque jour, plusieurs de ces types d'infractions.

Ces situations ne sont ni ponctuelles, ni anecdotiques. Elles traduisent un réel laisser-faire et un espace public qui, au lieu de protéger les plus vulnérables, les constraint à se mettre en danger pour aller faire leurs courses ou se rendre à l'école.

Nous appuyons l'interpellation du 24 avril 2025 d'Avello (anciennement GRACQ), demandant plus de réglementations vis-à-vis des SUV (Véhicules utilitaires sport). En effet, leur gabarit entraîne souvent un empiétement accru sur les trottoirs, que ce soit depuis la chaussée ou les pentes de garage. Ils contribuent également à une détérioration plus rapide de la voirie et endommagent les trottoirs, sans oublier que leur poids entraîne des séquelles plus graves pour les usagers faibles qu'ils renversent.

Dans le même ordre d'idées, que penser de cet autre fléau, encore plus inquiétant : l'omniprésence de pick-up dans nos rues. Très polluants, au gabarit ex-



travagant, bien plus dangereux pour tous les autres usagers de la circulation, ils demandent quasi deux fois plus d'espace pour se parquer²... Une mode absurde – car rares sont les activités professionnelles qui justifient son acquisition – alors que notre société devrait favoriser des modes de déplacement plus durables.

L'usage ne crée pas le droit...

Comme déjà souligné plus haut, comment ne pas s'étonner quand on constate que la police ferme les yeux et ne verbalise pas certains stationnements illégaux « circonstanciels ». Et qu'en plus, elle justifie son inaction.

Écoutons le commissaire de police de notre zone à propos de cette question de parking illégal : « *Toute infraction de stationnement ne peut pas toujours et partout être sanctionnée. C'est pourquoi nous attirons principalement l'attention sur le stationnement antisocial. Le stationnement sur le trottoir par des habitants qui le font depuis plus de vingt ans ne relève pas, selon nous, de cette catégorie.* »

Autrement dit, la police tolère certains comportements interdits sous prétexte d'*« une longue habitude »*, ce qui revient à nous envoyer, implicitement, le message suivant : il vous suffit d'enfreindre la loi pendant un certain temps pour que, finalement, elle ne s'applique plus à vous ! C'est Alice au pays des Merveilles...

Trottoirs envahis, sécurité piétonne sacrifiée

Et les droits des usagers non motorisés dans tout cela ? Est-il encore nécessaire de rappeler qu'une voiture qui occupe irrégulièrement un trottoir, contraint les piétons à descendre sur la chaussée, et les expose directement aux véhicules en circulation ? Voilà qui augmente fortement le risque d'accidents.

1 BX1, « Des «piétons qui en ont marre» agissent contre les voitures garées sur les trottoirs à Uccle », 2 avril 2025.

2 En attendant, notre bourgmestre se plaint régulièrement du manque de places de parking dans la Commune...

Par ailleurs, ces voitures mal garées obstruent la visibilité des passants qui veulent traverser, mais aussi celle des automobilistes, rendant les croisements plus dangereux.

Et d'autant plus dangereux que leur choix de se garer à moitié sur les trottoirs, « libère » la chaussée ce qui peut inciter d'autres automobilistes à rouler plus vite. Leur manque de civisme favorise ainsi, indirectement, les excès de vitesse dans des rues pourtant limitées à 30 km/h.

Soulignons enfin que plus les véhicules sont lourds, plus ils endommagent les trottoirs, provoquant des irrégularités qui favorisent les chutes, surtout chez les personnes à mobilité réduite et les seniors.

Un espace public dégradé, un climat de tension

Le stationnement sauvage détériore non seulement la sécurité, mais aussi le « vivre ensemble ». Il alimente un sentiment d'injustice, crée des conflits entre usagers de la route, fait naître un climat de tension entre piétons et automobilistes. Il renforce la conviction que certaines règles ne s'appliquent pas à tout le monde, et que celles et ceux qui enfreignent la loi le font en toute impunité.

Quand des enfants doivent emprunter la chaussée, quand une personne en fauteuil roulant s'y retrouve bloquée, ou quand des parents en poussette doivent zigzaguer entre les obstacles, c'est le lien social qui se fissure. C'est la solidarité urbaine qui s'effrite. Et c'est l'espace public – censé être partagé et inclusif – qui devient un terrain de conflits et d'exclusion.

Uccle mérite mieux qu'un cadre de vie où chacun doit se battre pour une circulation sécurisée sur le trottoir. Faire respecter le Code de la route, c'est aussi protéger ce que nous avons en commun : un espace public qui appartient à toutes et tous.

Le Code de la route n'est pas optionnel

Le droit routier est sans équivoque : un trottoir, c'est pour les piétons. Pas pour les voitures. Pourquoi ce qui est interdit reste-t-il toléré ? Pourquoi faudrait-il un accident avec des blessés graves pour que l'on réagisse enfin ?

Il est temps que la commune envoie un message clair :

- Oui, le stationnement sur trottoir est une infraction.
- Oui, elle sera systématiquement sanctionnée.

- Non, ce n'est pas aux piétons de contourner le problème, mais bien aux autorités de faire respecter le Code de la route.

Nous saluons l'investissement prévu pour la rénovation des trottoirs. Mais quelle est son utilité si ces mêmes trottoirs sont systématiquement occupés ou endommagés par des voitures mal garées ?

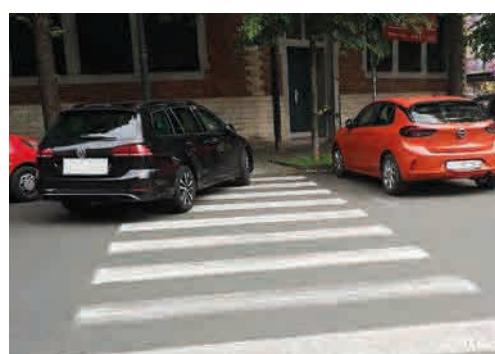
Nous souhaitons dès lors que le bourgmestre réponde clairement aux trois questions suivantes :

1. La commune considère-t-elle le respect du Code de la route comme une obligation pour toutes et tous, y compris en matière de stationnement ? Oui, ou non.
2. Quelles mesures concrètes compte-t-il prendre pour protéger les usagers vulnérables et mettre fin à cette impunité ?
3. Comment compte-t-il renforcer le contrôle du stationnement illégal ?

Notre demande n'a rien d'extravagant, c'est une question de bon sens. Nous voulons une commune où l'usager non motorisé se sent en sécurité, une commune où il peut emprunter les trottoirs sans devoir slalomer entre les voitures. Une commune où la loi s'applique pareillement à tout un chacun. Une commune où l'expression « tolérance zéro » n'est pas qu'un slogan de campagne électorale...

Pauline Grégoire et Michel Deraemaeker

Pour aller plus loin : taper « Rapport d'activités – Zone de police Uccle Watermael-Boitsfort et Auderghem » dans votre moteur de recherche.



La zone de recul n'est pas un parking, non plus...

L'interpellation citoyenne du 11 septembre l'a montré : à Uccle, les trottoirs servent souvent de parking, gênant les piétons... mais la police et les élus semblent impassibles.

Pourquoi ce réflexe ? Parce que l'on ne cherche pas « une » place, on cherche *la* place juste devant sa destination : école, courses, travail, domicile. Quand elle est libre, c'est le jackpot. Quand elle est occupée, beaucoup préfèrent déposer la voiture sur le trottoir plutôt que marcher quelques minutes. On comprend facilement ce comportement, mais il crée des habitudes et des tensions dans l'espace public.

La tentation s'étend alors naturellement à la **zone de recul**. Jackpot quotidien, non ?

La zone de recul, c'est chez moi, je fais ce que je veux !

Cette zone de terrain est la bande privée entre l'espace public et la façade : accès piéton, jardinier, parfois un passage carrossable vers un garage. À Uccle, on observe plusieurs situations :

- Maison avec garage : une voiture stationne devant la porte du garage.
- Maison avec garage : une voiture devant la porte du garage et une autre devant la porte de la maison.
- Maison avec garage transformé en pièce de vie : une voiture devant l'ancien garage.
- Maison avec garage transformé en pièce de vie : une voiture devant l'ancien garage et une autre devant la porte de la maison.
- Maison ou immeuble avec garage collectif : une voiture garée devant l'accès à la maison ou à l'immeuble.

Question : laquelle de ces pratiques est permise ? **Aucune.**

Contrairement à l'idée répandue – *chez moi, je fais ce que je veux* –, la législation urbanistique encadre strictement l'usage de cette zone privée. Comme on ne coupe pas un arbre ni ne repeint en rouge une façade sans autorisation, on ne transforme pas une zone de recul en parking sans permis. Utiliser cet espace pour garer un véhicule constitue un changement d'affectation soumis au Règlement régional d'urbanisme.

Pourquoi interdire ce stationnement, même si ça ne gêne pas toujours les piétons ?

Parce que la zone de recul a un rôle bien précis : offrir un espace dégagé entre la rue et la façade, garantissant lisibilité, verdure et sécurité. Y stationner un véhicule détourne cet espace de sa fonction et en altère l'équilibre.

- **Qualité de l'espace public.** La continuité visuelle des façades et la lisibilité des accès piétons renforcent l'harmonie et le calme dans la rue.
- **Nature et perméabilité des sols.** Les zones de recul végétalisées favorisent l'infiltration des eaux et atténuent les îlots de chaleur.
- **Sécurité et visibilité.** Une voiture stationnée sur une zone de recul crée ambiguïté et sentiment d'insécurité pour piétons et cyclistes.
- **Respect des règles.** Le non-respect de l'affectation constitue une infraction urbanistique. Mais lorsque chacun enfreint les règles sans conséquence, cela installe un sentiment d'impunité qui fragilise le vivre-ensemble.

Et la Commune dans tout ça ?

Constater et sanctionner les infractions relève de la Commune. Or, comme pour le stationnement sur le trottoir, l'indulgence prévaut souvent – sans doute par crainte de mesures impopulaires.

Pourtant, appliquer ces règles, c'est protéger le cadre de vie : harmonie visuelle, circulation claire et sûre, gestion de l'eau et espaces verts.

Faire respecter la zone de recul n'est pas qu'un geste administratif : c'est un engagement collectif et démocratique pour des quartiers plus sereins et mieux partagés, au-delà des clivages politiques, et un moyen concret d'entretenir le lien entre habitants et espace public.

Claire Boulez



DÉPART VERS LES LOISIRS

Lors de notre dernière assemblée générale, au mois d'avril, Xavier Retailleau a donné sa démission en tant qu'administrateur-trésorier.

Ce fut une certaine surprise pour tous ses collègues, membres du conseil d'administration, même si on l'avait vu venir. Pensez donc : naissance en février 1945, et toujours au travail... Pilier du CA de l'ACQU depuis 2005, cela fait vingt ans de « parcours citoyen » dans une association qui défend la qualité de vie de nos concitoyens – un parcours auquel rien ne le prédestinait.

À 80 ans, Xavier a donc rejoint le club des pensionnés sportifs, préférant s'adonner aux joies de la pétanque. Avant de le laisser partir pour d'autres « aventures », quelques administrateurs l'ont rencontré pour revenir sur toutes ces années d'engagement. Voici leurs questions, et ses réponses...

Mais comment donc a-t-il connu l'ACQU et les comités de quartier ?

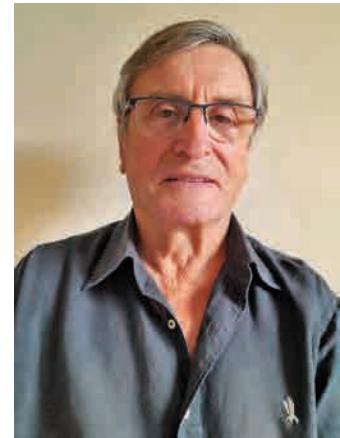
Vers les années 2000, ayant reçu *La Lettre aux habitants*, le magazine de l'ACQU distribué dans 10.000 foyers ucclois, je me suis étonné de ne pas y voir le nom des rues de mon quartier.

À l'époque, notre vie était troublée par des histoires de mobilité (trop de navetteurs dans les petites rues, pollution, accidents, insécurité). Les enfants des écoles du quartier (La Pomme, Plein Air, Les Blés d'Or, notamment) n'étaient pas en sécurité sur l'espace public. Le ras-le-bol des parents les amena – nous amena – à faire appel à l'ACQU pour aider à trouver des solutions.

C'est ainsi que je pris contact avec les responsables de l'époque, et que nous avons formé, en 2005, le comité « Château d'Eau – Moutons – Coq ». Trois rues directement touchées, le trafic automobile y étant intense.

Mais pourquoi le nom « OXY 15 » ?

En 2009, après avoir appris à découvrir les différents comités de quartier qui se créaient autour de moi, et sur les conseils de l'ACQU, nous avons, à plusieurs, créé OXY 15. Notre quartier regroupait alors 15 rues et nous ne voulions en privilégier aucune. J'y ai ajouté les mots « mon quartier, ma vie ». Et c'est ainsi qu'est née l'Asbl « OXY15, mon quartier, ma vie ».



Depuis 2024, notre « zone » s'est agrandie et compte à présent 20 rues, avec onze membres faisant partie du conseil d'administration (cinq femmes et six hommes). J'en profite pour les remercier pour leur travail de bénévole.

Racontez-nous votre parcours au sein de l'ACQU.

En premier lieu, j'aime à dire que les associations citoyennes permettent à chacun de se familiariser avec la vie publique. Faire partie d'une association, c'est « apprendre ». Nous entrons dans le schéma de « l'éducation permanente » sans le savoir. En devenant membre de l'ACQU, j'ai appris la vie politique de la Belgique, l'esprit du « compromis à la belge », dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, la mobilité, le vivre ensemble, ceux-là mêmes qui visent à concevoir et à aménager les villes dans l'intérêt de tous les habitants.

La formation passe par l'information. Et qui des anciens d'une société est le mieux placé pour permettre à des nouveaux entrants de se familiariser avec les caractéristiques d'une société ?

Ce fut une chance, pour moi, de participer à la gestion de l'ACQU. Luc Sturbelle, ingénieur à l'ULB, était devenu trésorier de l'association. Un travail administratif assez simple pour les asbl : pas de salarié, pas de subside, simple tenue de caisse pour y inscrire les cotisations des membres et les quelques dépenses. Mais les années passant, et vu le grand âge de M. Sturbelle, les responsables de l'ACQU – à l'époque Paul Antoine et Bernard Jouret – me demandèrent de le remplacer dans ses fonctions de trésorier. J'ai accepté et donc rejoint les membres du CA lors de l'assemblée générale du 21 mars 2006.

De formation expert-comptable, devenu membre de l'Institut des experts comptables de Belgique (IEC) en avril 1986, la tâche fut facile. Donner de son expérience, lorsqu'on est pensionné, me semble important. J'avais eu la chance de travailler pendant

quelques années avec M. Krockaert, président de l'IEC et M. Delvaux, président de l'Ordre des experts comptables. Directeur financier dans plusieurs sociétés, notamment le *Pourquoi Pas ?*, une filiale du groupe Gec Alsthom, et une filiale du groupe Suez, l'IEC me conféra le titre « d'expert-comptable honoraire » en janvier 2015.

Durant mon mandat, les obligations comptables étaient devenues de plus en plus complexes, pour les petites asbl. J'en ai donc profité pour développer un logiciel permettant de faciliter la tâche de certaines opérations fastidieuses.

Parlez-nous du travail réalisé par les étudiants de l'ULB concernant Oxy 15.

En décembre 2012 eut lieu, dans notre quartier, la première réunion d'information d'un travail d'études baptisé « Smart City Block », avec l'objectif de concevoir et de faciliter la rénovation d'îlots (pâtés de maisons) à Bruxelles. Il s'agissait d'un projet lancé par l'École polytechnique de l'ULB en 2011 (grâce au soutien d'Electrabel).

Il regroupait des chercheurs de nombreuses disciplines pour travailler à l'échelle d'un îlot (ou d'un groupe d'îlots) afin de souligner les avantages d'une démarche collective. Celle-ci pouvait rendre la rénovation plus attractive, et ce, en améliorant les liens sociaux entre habitants alors qu'en même temps, elle augmenterait l'efficience énergétique et réduirait les coûts.

En décembre 2014, après une première phase d'étude qui avait permis de mieux comprendre les dynamiques sur Bruxelles et de fournir un catalogue des éléments disponibles dans le cadre d'un SCB, notre îlot Château d'Eau/Moutons/Coq/Vanderaey avait été choisi pour « co-élaborer » ce projet – qui s'inscrivait dans l'optique « Smart City Bloc » avec ses habitants, en fonction de leurs besoins, demandes et aspirations. Je tiens à souligner que notre quartier avait retenu l'attention des initiateurs parce qu'il regroupait des citoyens déjà **sensibles aux problèmes environnementaux**, et qu'il possédait des lieux sociaux et culturels.

Les habitants de l'îlot ont ainsi continué à réfléchir à ce projet, qui associait l'énergie, la mobilité douce, et le lien social. Avec une trentaine de chercheurs de l'ULB (Faculté des Sciences, Solvay, Polytechnique) – dont l'équipe Smart City Block (avec les professeurs JC. Maun, F. Klopfer, O. Mortehan et H. Joachain) – ils se sont réunis plusieurs fois, dans le quartier, par pe-

tits groupes. Il s'agissait, entre autres, d'approfondir les études relatives 1) à l'énergie et l'isolation des bâtiments, 2) à la mobilité pour préserver la circulation piétonne/cycliste autour de l'îlot, et 3) à la « verdurisation » des espaces disponibles.

Au fil du temps, plus de 200 habitants de la zone ont participé à cette étude. C'est le 13 décembre 2016, que furent présentés les résultats des travaux. Ont alors été passés en revue : la cogénération et les réseaux de chaleur – les véhicules électriques partagés – la mise en commun de panneaux photovoltaïques – l'isolation thermique collective des façades – la récupération de la chaleur des égouts – les façades vertes – et enfin les potagers collectifs.

Les résultats de cette enquête ont été transmis à la Région. Et concrètement, quelles ont été les retombées ? Un compost collectif a été aménagé – une « communauté d'énergie » se met en place dans le quartier depuis la reconnaissance par Brugel, en janvier 2024 – des arbres ont été plantés dans certaines rues.

Et dans le domaine de la mobilité, si de belles avancées ont été réalisées, il reste encore beaucoup de points noirs, notamment la « sécurité maximale » pour les enfants à vélo ou en trottinette. Difficile de diminuer la pression automobile à Uccle, semble-t-il...



Inauguration du compost en avril 2010.

Sur tous ces sujets, voyez-vous une évolution de la prise de conscience ? Au niveau de la Commune, de la Région ?

Il faut d'abord rappeler qu'un comité de quartier se crée (et se perpétue) lorsqu'un problème quelconque se pose : du coup, les riverains font bloc pour chercher et apporter une solution.

Dans les années septante, il s'agissait de s'opposer au périphérique Sud qui allait détruire de nombreuses zones vertes. L'ACQU s'y est opposée, avec succès. Assez étonnamment, pas mal d'élus de l'époque travaillaient en symbiose avec les habitants.

Quand une « bataille » est gagnée, il subsiste toujours des éléments très positifs. Mais serait-il possible, dans la période actuelle, d'obtenir ce même élan, cette même dynamique de la part de nos édiles ? Les résultats obtenus dans de nombreux dossiers de concertation, laissent à penser que **non**. Peut-être est-ce dans l'air du temps ? Les mentalités sont de plus en plus individualistes, même s'il faut toujours nuancer.

En vingt ans de proximité avec les actions citoyennes, je constate en tout cas certains changements. L'ACQU s'est constituée en 1974 lors de premières enquêtes publiques ; le principe de la « commission de concertation » venait de naître – il est devenu un véritable outil de démocratie locale qui permet aux riverains de s'exprimer. Certes, l'expérience montre que les décisions sont parfois prises à l'avance. Mais, la participation démocratique au processus décisionnel est fidèle à la **convention d'Aarhus**¹.

Par ailleurs, la période actuelle, avec le dérèglement climatique, les guerres aux portes de l'Europe, les conflits sociaux... a amené l'être humain à se demander s'il était responsable de toutes ces dérives. Difficile d'avoir le courage de mettre un nom sur tout cela, mais la réponse nous est venue des jeunes : « *Changez votre façon de voir les choses... Nous voulons vivre...* »

Dites-nous comment résoudre les problèmes divers se présentant à Uccle ?

Je n'ai bien sûr pas la solution. Mais je dirais que le bon sens me semble être la réponse à la résolution de nombreux problèmes.

Dans le **domaine de la mobilité**, comment croire, par exemple, que la pression automobile sera moins forte à Bruxelles, en inventant le « partage de l'espace public » sans importants aménagements complémentaires ?

Comment faire cohabiter, dans l'espace public, un jeune enfant allant à l'école à vélo, avec des camions de plus de trois tonnes ? Comment croire qu'une maman va laisser son enfant rouler seul, à vélo ou en trottinette, entre les rails d'un tram ?

Comment, par ailleurs, ne pas tenir compte de l'augmentation de la population ? À Bruxelles, le nombre d'habitants est passé d'un million en 1980 à 1,25 million aujourd'hui. Et de 70.000 à 87.000 à Uccle, sur cette même période.

Comment demander aux citoyens de moins utiliser leur bagnole alors que le nombre des voitures de sociétés ne cesse d'augmenter ?

Sur le **plan de l'urbanisme**, des milliers de constructions nouvelles surgissent à Bruxelles, et à Uccle en particulier. En 2015, la Région de Bruxelles-Capitale a émis une ordonnance qui rend obligatoire le « standard passif » pour toutes les constructions neuves. Où en est-on, à ce jour ?

Rappelons qu'une construction « passive » permet de minimiser ses besoins en chauffage, en optimisant les apports solaires gratuits et la chaleur interne (provenant des occupants et des appareils).

Il me semble que dans ce domaine, les avancées ne sont pas très importantes. Pourtant, cette ordonnance a le pouvoir de faire bouger les lignes dans les domaines tels que les économies d'énergie et la diminution de la pollution sous toutes ses formes.

Et le rôle de l'ACQU dans tout cela ?

Je pense que les associations telles que l'ACQU ont un rôle primordial à jouer dans le combat qui nous oppose actuellement aux dérèglements de toutes sortes.

Que serait devenue notre commune si le projet du Ring Sud avait vu le jour ? Une bretelle de l'autoroute

1 Voir *La Lettre aux habitants* n°123, mars 2025.



traverserait le sud d'Uccle, pour aboutir à son cimetière au Dieweg, et elle aurait dénaturé le Kauwberg, cet espace semi-naturel urbain de 53 ha – qui est aujourd’hui classé.

Au fil des années, l'ACQU a appris de ses réussites mais aussi de ses échecs. Dans les premières années de son existence, il était permis de croire que pour se faire entendre, seuls les habitants du sud d'Uccle (au-delà de la chaussée de Saint-Job), avaient la connaissance des lois et la possibilité financière de se défendre devant le Collège d'environnement ou le Conseil d'État. Maintenant, l'expérience acquise par les membres bénévoles de l'ACQU a permis une redistribution des connaissances vers le citoyen « lambda », et ce dans de nombreux domaines de la vie publique.

Sa *Lettre aux habitants*, distribuée chaque trimestre depuis les années septante, reste un des éléments essentiels dans ce processus d'apprentissage. Elle permet à chacun de mieux comprendre les enjeux politiques dans la commune et de pouvoir « se battre » pour ses idées, pour son quartier. Elle est le porte-voix des problèmes de chacun.

C'est d'ailleurs ainsi qu'a commencé « **l'Éducation permanente** », c'est-à-dire la redistribution des connaissances. Et au fil des années, la parole a été donnée à tout citoyen qui voyait son environnement changer, être perturbé.

Le monde politique a bien sûr compris l'importance de cette « solidarité citoyenne ». Il a légiféré et accordé une aide financière à ces heures de formation solidaire. Il serait dommage de voir ce soutien financier supprimé...

Le souci premier de chaque famille est d'assurer une bonne qualité de vie aux générations futures, dans l'intérêt général pour le bien être de chacun.

La charte de l'ACQU définit ainsi ses objectifs : « L'environnement est un concept large qui inclut toutes les composantes de notre cadre de vie et de notre patrimoine (gestion de la nature et des espaces verts, habitat, aménagement du territoire et urbanisme, mobilité et transports, qualité des sols, de l'air, de l'eau, de la nourriture, sécurité des biens et des personnes...). Les membres de l'ACQU s'inscrivent dans cette diversité de centres d'intérêts dans un esprit solidaire de gestion d'un bien commun au-delà des intérêts personnels. »

Au fil des ans, et le dialogue aidant, l'ACQU a fait évoluer les rapports avec les élus, cherchant toujours à faire respecter les règles imposées par les contraintes environnementales, dans l'intérêt général. Je reste confiant dans le devenir de l'ACQU et souhaite longue vie à cette belle association.



Quatre administrateurs
écoutent religieusement leur
ex-compagnon de route.

LE CHANT DES OISEAUX, LA PLUS BELLE DES MUSIQUES À UCCLÉ

OBSERVER LA NATURE : TROIS APPLIS POUR TRANSFORMER NOTRE COMMUNE EN TERRAIN D'EXPLORATION

Ce texte est le deuxième « épisode » du triptyque « Observer la Nature à Uccle »¹. Grâce à notre smartphone, les oiseaux, les plantes et même le ciel n'auront bientôt plus de secrets pour nous.

Les noms d'oiseaux racontent le territoire

Dans le quartier Calevoet, le duo « rue du Coq/rue des Poussins » en est une première illustration : la première perpétue la mémoire du Hof ten Hane (le « domaine du coq »), la seconde n'ayant été baptisée « Poussins » que parce qu'elle lui est perpendiculaire – une toponymie née *in situ*, presque en clin d'œil.

Autour du quartier Wolvendael, la modernisation du réseau des voiries au début du XX^e siècle a vu apparaître le nom « rue de la Fauvette » (le quartier est littéralement peuplé de cette espèce d'oiseaux). La fauvette (*Sylvia sp.*) est un petit passereau insectivore, abondant dans les haies et fourrés de l'époque... et encore aujourd'hui : vergers, friches humides le long de l'Ukkelbeek et du talus boisé du parc de Wolvendael.

Au Buysdelle, l'avenue Chantemerle, rappelant le toponyme wallon ancien « Chante-merle » désignait des endroits où l'on entendait celui-ci s'égosiller ; c'est un autre exemple des manières d'ancrer des lotissements neufs dans l'identité arborée et chantante des lieux.

D'autres noms de rue font référence à la culture et l'histoire : Chantecler est le nom traditionnel du coq dans *Le Roman de Renart*, puis le héros-coq de la pièce *Chantecler* d'Edmond Rostand (1910). Le coq, symbole de l'aube et du réveil, convenait bien au parvis, créé lors de l'urbanisation du quartier du Homborch au début du XX^e siècle. Plus au sud, l'avenue de l'Aiglon, dans un secteur où les voiries voisines évoquent Napoléon, Hoche et Bonaparte – rappelle le thème napoléonien qui a laissé sa trace dans le tissu urbain.

1 Pour la première partie, voir *La Lettre aux habitants* n° 124 : « Mais où est donc passée la voie lactée à Uccle ? ».

Donc, pas d'aigles en vue à Fort-Jaco, car « l'Aiglon » est le surnom de Napoléon II, fils de Napoléon I^{er} ; le nom de cette avenue honore ainsi le prince impérial, tout en conservant l'image majestueuse de l'aigle – emblème napoléonien.

Enfin, plus au nord-est, le Vivier d'Oie aurait pu rappeler un paysage d'eau et d'élevage : un étang aux oies. Il n'en est rien, car en fait la traduction du vieux nom néerlandais *Diesdelle* (vallon d'origine germanique) repose sur une erreur étymologique... La petite rue très campagnarde « des Oiseleurs », débouchant sur le bois de la Cambre, rappelle les *tenderies* (filets) – probablement autrefois tendues ici pour capturer de petits oiseaux.

Ces quelques exemples de « rues d'oiseaux » à Uccle démontrent que les autorités communales ont eu soin de rappeler la petite faune chantante qu'on entendait encore dans ces coteaux au début de l'urbanisation, et ont poursuivi une politique de dénominations qui relie paysages, mémoire et culture populaire, en faisant des oiseaux un des passeurs de son histoire locale.

Le chant des oiseaux embellit notre quotidien

Pourrait-on croire que l'urbanisation effrénée à Uccle et l'abattage de centaines d'arbres durant cette dernière décennie² – au profit des promotions immobilières et des chantiers d'infrastructure – auront été « le chant du cygne » pour les oiseaux de notre commune ?

La bétonisation des sols et la disparition progressive des arbres dans la commune ne sont bien évidemment pas de bonnes nouvelles pour l'habitat des oiseaux

2 Voir l'article paru dans la LAH de novembre 2023 : <https://www.acqu.be/25-des-arbres-admis-a-l-abattage-en-Region-Bruxelloise-le-sont-a-Uccle> : « 25% des arbres « admis à l'abattage » en Région Bruxelloise ces 13 dernières années le sont à ... Uccle, et cela représente près de 15 000 arbres ».

et pour notre milieu en général. Cela dit, nous pouvons heureusement encore nous y émerveiller, au quotidien : des chants d'un *merle* au coucher du soleil, d'une *fauvette* cachée dans les feuillus, du pépiement d'un *troglodyte mignon*, du tambourinage sur un tronc d'un *pic cendré* ou d'un *pic épeiche*, et, parmi tant d'autres, du concert des *mésanges bleues* ou *charbonnières*.

Que l'on soit dans un parc, dans une rue arborée, au fond de son jardin ou sur le balcon, le pépiement des oiseaux perce encore le bruit de la ville.

Il n'est cependant pas simple de s'y retrouver entre tous ces sons et nous n'avons pas, pour la plupart d'entre nous, le temps et l'envie de prendre des cours d'ornithologie ou se réserver les faveurs d'un guide. Depuis quelques années déjà, nous avons expérimenté l'utilisation d'une application mobile qui a véritablement accéléré notre connaissance de l'avifaune, ainsi que notre émerveillement personnel à écouter... et à reconnaître les différentes espèces !

Merlin, le Shazam du chant des oiseaux

Nous vous invitons à charger l'appli *Merlin* sur votre smartphone ; avec le pari que vous ne pourrez plus vous en passer.

Il s'agit en fait d'une application dédiée à l'identification des oiseaux. Développée par le Cornell Lab of Ornithology (NY-US : <https://www.birds.cornell.edu/home/>), Merlin reconnaît plus de 1 000 oiseaux européens. Activez simplement l'enregistrement : en quelques secondes, l'appli affiche – et illustre – les espèces entendues. Un merle noir siffle au lever du soleil ? Un martinet commun traverse le ciel d'été ? Merlin vous dévoile identité, photos, cartes de répartition et anecdotes, pour que vos promenades et observations deviennent un « concert commenté ». Grâce aux fonctions « Mes enregistrements » et « Liste à vie », vous suivez vos observations au fil des saisons et contribuez à une base de données mondiale sur l'avifaune.

C'est une ressource fantastique pour les ornithologues amateurs et tous les amoureux de la nature qui souhaitent en apprendre davantage sur cette faune sympathique qui peuple notre commune.

Avec notre « compagnon » Merlin

Nous avons intensivement utilisé l'appli cette dernière année dans le quartier de l'Observatoire. Là où nous avions parfois du mal à nous y retrouver dans le concert des oiseaux ucclois, Merlin nous a permis



Le héron cendré dans le quartier de l'Observatoire.

de « mettre un nom » et même « un visage » sur ces petites merveilles volantes.

Nous avons pu identifier et longuement écouter des troglodytes, différentes mésanges, mais aussi le tambourinage de pics cendrés ou épeiches. Plus étonnant, nous avons plusieurs fois identifié et prêté l'oreille au hululement d'une chouette hulotte mâle, dont le « *hou-hou... hoooo* » grave, ample et résonnant, se conclut par une longue note descendante qui force le respect. En poussant la balade jusqu'au bois de la Cambre, nous observions des oies blanches communes, mais aussi, et c'est assez exceptionnel, des grands cormorans toutes ailes déployées, profitant du soleil bruxellois. Parfois, il nous a même été possible de les prendre en photo, et comme Merlin permet également de diffuser les chants d'oiseaux, nous avons pu expérimenter de quelques « tête à tête » assez uniques.

Mais surtout, nous avons pu nous rendre compte qu'à Uccle, deux voix dominent les aubes et nos crépuscules : le merle noir et la fauvette à tête noire. Le premier déroule son chant flûté, ample et improvisé, magnifique de musicalité. La seconde, plus vive, enchaîne des phrases claires et rapides d'une grande finesse. Pour beaucoup d'amateurs, ce duo incarne les plus beaux chants d'oiseau de nos parcs et jardins. Profitons-en !

Uccle demeure une commune favorable aux oiseaux, mais il est temps d'agir sur les milieux ouverts et le bâti pour enrayer les déclins. Il en va de la préservation de la plus belle des petites musiques qui nous plaît tant.

*Dominique Vaes,
Administrateur ACQU
Auteur des photos.*

Les populations d'oiseaux sont en déclin. Il est temps d'agir.

Uccle reste l'une des communes les plus « vertes » de Bruxelles : le Kauwberg, le Kinsendael-Kriekenput, le bois de Verrewinkel et la lisière de la forêt de Soignes forment une mosaïque de prairies maigres, vallées humides et boisements où l'avifaune trouve encore refuge. À l'échelle régionale, environ **103 espèces nicheuses** sont recensées ; l'*Atlas des oiseaux de Bruxelles 2022-2025*, piloté par Aves/Natagora et Natuurpunt pour Bruxelles Environnement, met à jour la cartographie des nicheurs et, pour la première fois, des hivernants.

Sur vingt ans, la tendance est contrastée. Les espèces liées au bâti (*moineau, martinet, hirondelles*) et plusieurs migrants insectivores déclinent, tandis que des généralistes – et quelques rapaces – progressent. Symbole de ce basculement, le *moineau domestique* a chuté d'environ 95 % à Bruxelles depuis 1992, une évolution observée aussi à Uccle.

Quant aux hirondelles, le tableau est nuancé : l'*hirondelle de fenêtre* remonte grâce aux actions ciblées, celle qualifiée de « *rustique* » demeure très rare, alors que l'*hirondelle de rivage* réapparaît localement à l'échelle régionale.

Les plans d'eau bruxellois, qui influencent Uccle via entre autres les vallées de l'Ukkelbeek et du Geleytsbeek, accueillaient au printemps 2024 **16**

espèces totalisant **plus de 2 100 individus** ; en hiver 2023-24, **33 espèces** et **4 689 individus** ont été comptés. Les *perruches à collier* se maintiennent à des niveaux élevés mais tendent à se stabiliser ; le dernier grand comptage des dortoirs faisait état d'environ 9 000 individus (2016).

Les menaces sont bien identifiées : fragmentation des habitats, rénovation du bâti supprimant des cavités de nidification, bétonisation, abattages d'arbres, pesticides, collisions avec les vitres et le trafic, pollution lumineuse, préation par les chats, et épisodes sanitaires (comme le virus Usutu qui, selon les estimations, aurait décimé 15 % de la population des *merles* à Bruxelles en 2016).

Les leviers d'action à l'échelle des quartiers et des ménages sont concrets : gestion différenciée des espaces verts, continuités écologiques (haies, mares), conservation et création de cavités, vitrages anti-collision, limitation de la lumière nocturne, arrêt de l'abattage des arbres, réduction de la bétonisation.

Sources : Aves/Natagora – *Atlas Bruxelles & bilan des tendances (SOCBRU)* : aves.be / natagora.be • Bruxelles Environnement – Indicateurs DPOE/DHOE & faune : environnement.brussels • Commune d'Uccle – note « *Moineau domestique* » (2022) : uccle.be.



Les grands cormorans au bois de la Cambre.

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres

Andrimont

Sébastien DE PAUW, av. d'Andrimont 37
sebdepauw@yahoo.fr - 0476.80 29 45

Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)

Avello (anciennement GRACQ UCCLE)
uccle@avello.org

Bascule - Rivoli

Damien ANGELET, rue Stanley, 37 (b.1)
GSM : 0483 485 433
damien.angelet@diplobel.fed.be

Bosveldweg asbl

Anne DEL MARMOL, av. Montjoie 92
cgbosveldweg@gmail.com - 0497.57 00 43

Bourdon - Horzel

Benoît LIMBOS, rue du Bourdon 67
0474 47 65 32 benoit.limbos@skynet.be

Calevoet

Ann-Mary FRANCKEN, Ancien Dieweg, 46
GSM : 0475 22 24 51
amfrancken@skynet.be

Churchill

Serge LEDERMAN – 0495.36 63 48
Rue Général Mac Arthur 13 (b.1)

Floride - Langeveld asbl

Chantal DE BRAUWERE
(Cf Administrateur)

Groeselenberg

Jean LESEUL -- Groeselenberg 69
0494.68 29 37 – jean.leseul@gmail.com

Fond'Roy, asbl

Marc VAN DER HAEGEN
Av. Maréchal Ney 20 - 0475.81 20 05

Kauwberg Nature asbl

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland, 367
Tél. 02.375 45 73 – chabi@comiteengeland.be

Kinsendael-Kriekenput

Martine DE BECKER (cf Administrateur)

Les amis des bois de Buysdelle et de Verrewinkel

Olivier KOOT, av. de Buysdelle 52
olivier.koot@scarlet.be
www.buysdelle.be/abby/

Observatoire

Dominique VAES
(Cf Administrateur)

Ophem & C°

Rose-Marie Selvais , rue de l'étoile 86
GSM : 0474 349 116
selvaisrm@gmail.com

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU
rue du Château d'Eau, 97
Tél. fax 02.374 32 95
retailleau.x@gmail.com - www.oxy15.be

Parc Brugmann

Jean D'HAVE,
av. du Château de Walzin, 7 (22)
GSM : 0471 22 15 43
jean.dhave@gmail.com

Collectif de Riverains d'Uccle Centre (CRUC)

Nicola da Schio, rue V.Allard, 77 (b.28)
GSM : 0485.75 62 27

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits, 77
Tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Catherine TOUSSAINT
Montagne de St Job, 139 - Tél. : 02.374 02 60
kther@belgacom.net - www.avijl.org

Quartier St-Job

Jacques SPIES, Montagne de St Job, 90
jac@santescandinave.be - GSM : 0497 422 088

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT – av. du Maréchal, 20 A
Tél. : 02.374 97 03 – d.ryelandt@gmail.com

Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)

Bertrand CHARLIER, ch. St Job, 317
Tél. 02.374 90 27
bercharlier@outlook.com

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg, 31
Tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Vanderkindere – Bascule

Christella DI FIORE
Tél. 0479 612 440
comitevdkbascule@gmail.com et
www.comitevdkbascule.com

Personnes de contact

Melkrieg - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jacques HIRSCHBÜHLER,
chemin de la Truite, 31
Tél. 02.332 23 99 et GSM : 0498 540 560
j.hirschbuhler@gmail.com

De Fré – Echevinage

Michel DEVRIESE
av. De Fré, 29
GSM : 0475 78 01 51
michel.devriese@skynet.be

Gare d'Uccle-Stalle

Sophie CLERBAUX CAUDERLIER
277 rue Victor Allard
Sophiecaudelier@yahoo.fr

Le conseil d'administration

Présidents d'honneur :

BERNARD JOURET

DENYS RYELANDT

Présidente :

Martine De BECKER - Rue des Bigarreaux 34

02.375 78 88 et 0479.95 17 28

martine.de-becker@outlook.com

Vice Président :

Dominique VAES - av. Lancaster 70

GSM : 0475.51 34 10 – dvae@observatoireuccle.be

Trésorier :

Pierre GOBLET – rue Edouard Michiels, 13

GSM 0476 60 24 80 – pierregoblet@skynet.be

Florence VANDEN EEDE

Drève du Rembucher 10 - 1170 Bruxelles

GSM : 0476.927 980 – florence.acqu@gmail.com

François GLORIE – av. de Floréal, 35

GSM : 0478.78 44 71 – info@francoisglorie.be

Christian HUBIN – Rue du Repos, 128

Tél. : 02.375 15 10 – chubin346@gmail.com

Chantal DE BRAUWERE - av. Gobert, 38

GSM : 0477 29 12 70 – chantaldebrauwere@hotmail.com

Jean Paul WOUTERS - av. de Foestraets, 4

GSM : 0497 59 95 06 – jp.wouter@gmail.com

Karin STEVENS - 130 ch.de Boitsfort, 1170 Bruxelles

GSM : 0497 82 93 60 – karinstevens@skynet.be

Chargée de mission :

Barbara DECUPERE

barbara@acqu.be

0497.48.02.62

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable : Martine De BECKER

Coordination : Martine De BECKER

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Drifosett Printing - www.drifosett.com

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

N° de compte de l'ACQU : BE61 3100 7343 1817

La LETTRE est publiée avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

